

CONSULTATION MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET TECHNIQUES

Centre Ressource du Développement Durable (CERDD)
Base 11/19 rue de Bourgogne - 62750 LOOS EN GOHELLE

Tél: 03.21.08.52.40

MISSION DE FORMATION « AMBASSADEURS du DEVELOPPEMENT DURABLE »

Cahier des Clauses Techniques Particulières

SOMMAIRE

CONTEXTE DE LA MISSION :	3
Le Cerdd.....	3
Le réseau « Ambassadeurs du développement durable ».....	3
ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ	4
ARTICLE 2 : CONTENU DE LA MISSION	4
2.1 Objectifs de la formation.....	5
2.2 Contenu détaillé de la mission.....	6
2.3 Publics de la formation	6
ARTICLE 3 : MODALITÉS ET CALENDRIER	7
3.1 Modalités de la prestation.....	7
3.2 Calendrier de la prestation.....	7
3.3 Informations complémentaires.....	8
3.4 Délais.....	8

CONTEXTE DE LA MISSION

LE CERDD

Le Centre Ressource Développement Durable (Cerdd) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé en mai 2001 par l'État, le Conseil Régional et l'ADEME.

Au cœur de la transition économique, sociale et écologique à mettre en œuvre et à accentuer collectivement en région Nord Pas de Calais - Picardie, le GIP Cerdd accompagne la généralisation du développement durable, dont la lutte contre le changement climatique, tout en contribuant à l'exploration renforcée des innovations. Il encourage la mobilisation des acteurs et leur pouvoir d'agir et aide les organisations publiques et privées à être plus opérationnelles et à inscrire leurs engagements dans des trajectoires vers de nouveaux modèles de développement et la prise en compte du changement climatique.

Pour ce faire, le GIP Cerdd s'est fixé trois objectifs :

- Objectif stratégique n°1 : Renforcer et élargir l'engagement des organisations et des acteurs locaux dans le DD, dont la lutte contre le changement climatique.
- Objectif stratégique n°2 : Faciliter et accompagner « l'opérationnalisation » du développement durable.
- Objectif stratégique n°3 : Contribuer à identifier et faire émerger les innovations vers une société régionale durable.

Le Cerdd est un lieu de coopération et de coordination privilégié entre l'État, la Région Nord Pas de Calais – Picardie et leurs partenaires.

LE RÉSEAU DES AMBASSADEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de son objectif stratégique n°1, le Cerdd développe un réseau régional d'Ambassadeurs du développement durable.

La finalité de ce réseau régional est de démultiplier les occasions d'expliquer avec pédagogie et de mettre en débat le développement durable dans les territoires infra-régionaux, de même qu'au sein des différentes structures publiques, privées, associatives, souhaitant bénéficier d'une telle intervention. Calibrées en fonction de leurs propres activités et enjeux, ces interventions doivent permettre d'inciter leurs publics au passage à l'action.

Le dispositif « Ambassadeurs du développement durable » a cinq années d'existence, au cours desquelles les Ambassadeurs du DD ont mené 223 interventions pédagogiques, touchant 5750 personnes environ.

Des modules pédagogiques, co-produits avec les Ambassadeurs et dans le cadre de précédentes missions d'AMO Formation, ont été utilisés lors des deux précédentes périodes : [2010-2012] et [2013-2015].

L'année 2016 a pour enjeu le renouvellement et l'extension de ce réseau, avec le passage de 70 (en mars 2016) à 150 ambassadeurs.

• Les enjeux du dispositif Ambassadeurs du DD en 2016

Le dispositif s'inscrit dans une dynamique régionale visant à la généralisation des pratiques de développement durable, en ciblant particulièrement les néophytes et les publics régionaux restant à convaincre.

Ce constat étant posé, l'équipe du Cerdd a identifié 5 défis pour le réseau des Ambassadeurs du développement durable en 2016 :

1. Promouvoir le service « Ambassadeurs du DD »
2. Animer et faire vivre le réseau des Ambassadeurs
3. Renouveler, étoffer et étendre le réseau des Ambassadeurs et y intégrer les nouveaux Ambassadeurs
4. Continuer à « Capaciter » les Ambassadeurs (savoir-faire, sujets actuels...)
5. Suivre et évaluer l'action du réseau (dans une logique de co-évaluation avec ses acteurs)

• Les besoins en compétences pour poursuivre l'action de ce dispositif

Les nouveaux Ambassadeurs recrutés sont des agents de collectivités et d'administrations, des salariés et bénévoles d'associations ou de fédérations associatives, des membres de conseils de développement, des représentants de chambres consulaires, des cadres d'entreprises... Ils sont déjà sensibilisés aux enjeux de développement durable et motivés.

Leurs besoins en formation sont les suivants :

- Préparer et conduire une intervention pédagogique de manière dynamique, auprès de différents publics ;
- Approfondir leur connaissance du développement durable appliqué, notamment celle des ressources existantes ;
- S'approprier un langage et des repères communs concernant la dynamique régionale du développement durable ;
- Tenir une posture adaptée à leur action, combinant **neutralité**, bienveillance, **approche positive du développement durable** et subsidiarité (le droit de ne pas savoir mais le devoir de renvoyer vers les bons acteurs / ressources).

ARTICLE 1 : Objet du marché

La présente consultation a pour objet la formation des nouveaux Ambassadeurs du développement durable.

ARTICLE 2 : Contenu de la mission

Le réseau des Ambassadeurs doit se renouveler, s'étoffer de nouvelles compétences et s'étendre géographiquement (à l'échelle du Nord Pas de Calais - Picardie). Un [appel à candidatures permanent](#) a été lancé le 15 mars 2016. L'objectif poursuivi par le Cerdd est d'atteindre d'ici fin 2017 le nombre de 150 ambassadeurs : environ 100 en Nord – Pas-de-Calais et 50 en Picardie. Compte tenu des mobilités et évolutions professionnelles, le caractère permanent de l'appel à candidatures permettra d'intégrer de nouveaux ambassadeurs pour garder constante la taille de cet effectif ; dit autrement, cela permettra de recruter de nouveaux ambassadeurs pour compenser les départs.

2.1 OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif général est d'assurer une qualification de chaque ambassadeur en matière de :

- techniques d'animation,
- pédagogie,
- connaissance des différents champs et pratiques du développement durable.

Même si chacun a sa propre manière d'expliquer le développement durable, ses propres exemples et sa propre expérience, il est nécessaire que tous les Ambassadeurs disposent d'un socle commun de connaissances et de vision du développement durable.

Aussi, la formation des nouveaux Ambassadeurs du DD devra recourir notamment aux techniques suivantes :

- l'animation d'une co-production qualifiante - par et pour les futurs ambassadeurs - d'éléments de langage et de repères communs en développement durable (réponse aux questions récurrentes).
- découvrir et expérimenter différents éléments de méthode pour l'animation des interventions pédagogiques (en particulier : techniques pour favoriser les débats, les échanges, infuser l'esprit et les mécanismes de la co-production...);
- organiser la discussion et la validation collective des outils pédagogiques : argumentaires, enchaînements, présentations d'exemples..., à partir des modules d'intervention déjà existants.

Les modules pédagogiques développés par le Cerdd, ses AMO et les Ambassadeurs au cours des périodes précédentes sont les suivants :

1. Pourquoi le développement durable ?
2. Le développement durable au quotidien (se déplacer, habiter, consommer)
3. Le développement durable dans les organisations

Les ambassadeurs interviennent également en réponse à des demandes d'intervention ayant une clé d'entrée thématique. Ils recourent pour cela à des modules thématiques, développés spécifiquement et **n'entrant pas dans les 2 jours de formation** de départ :

- Impacts et enjeux du changement climatique
- Préserver la biodiversité
- Qualité de l'air : un enjeu de développement durable
- La Troisième Révolution Industrielle, levier de développement durable (développé en 2016)
- Quel urbanisme pour des territoires durables ? (développé en 2016)

Jusqu'à présent, le support central (et presque unique) de ces modules est un diaporama, organisé de la manière suivante :

- > éléments de connaissance théorique et enjeux globaux
- > retours d'expériences pratiques et régionales
- > les clefs pour agir
- > les ressources pour aller plus loin

2.2 LA MISSION

La mission de formation « Ambassadeurs du développement durable » comprend :

- La restructuration et actualisation (fil pédagogique, mise à jour des données et illustrations, complément de mallettes pédagogiques / dossiers documentaires...) des 3 modules en prévision des sessions de formation.
- L'animation des journées de formation (en réalité : une co-animation avec le Cerdd)
- L'appropriation d'éléments de méthodes d'animation et de pédagogie par les ambassadeurs, ainsi que des éléments de langage et repères communs en développement durable.
- L'appropriation et la validation par le groupe des Ambassadeurs de la base des outils d'intervention pédagogique, comme étape du processus d'appropriation de l'outil et d'un langage commun.
- La modification des kits pédagogiques en fonction des échanges des sessions de formation.

La mission de formation « Ambassadeurs du développement durable » ne comprend pas :

- l'élaboration du planning et gestion des inscriptions, suivi des présences.
- l'évaluation de la formation et des acquis.

Ces tâches seront prises en charge par l'équipe du Cerdd.

Une coproduction et une co-animation AMO + Cerdd

Tout au long de sa mission, l'AMO travaillera en étroite collaboration avec l'animateur du réseau des Ambassadeurs du DD :

- Pour définir les objectifs pédagogiques partiels
- Pour établir les déroulés pédagogiques détaillés
- Pour actualiser le contenu des kits pédagogiques
- Pour co-animer les formations

Celui-ci fournira une quantité de travail équivalente à celle de l'AMO.

2.3 PUBLICS DE LA FORMATION

- Profils des bénéficiaires de la formation :

Les Ambassadeurs sont des personnes volontaires. Un appel à candidature permanent a été lancé le 15 mars 2016, avec une importante campagne de promotion.

Les nouveaux Ambassadeurs attendus seront des agents de collectivités ou d'administration d'État, issus du monde associatif, ou du monde de l'entreprise, dont nombre de représentants de structures têtes de réseaux. Les profils sont donc divers, et le niveau de maîtrise du développement durable, de la pédagogie et de l'animation l'est également.

- Nombre de bénéficiaires :

2 sessions de formation de 2 jours chacune sont programmées en 2016. Elles s'adresseront à des groupes de 25 Ambassadeurs au maximum.

Si l'appel à candidatures remportait un succès supérieur, il est envisageable que le Cerdd organise une autre session en 2016.

ARTICLE 3 : Modalités et calendrier

3.1 MODALITÉS DE LA PRESTATION

• Modalités de formation

Formation dynamique, avec ateliers de coproduction, en mode coopératif ; recours aux méthodes actives ; varier les méthodes pédagogiques.

Le prestataire doit pouvoir s'organiser pour intégrer dans les temps de formation l'intervention de partenaires extérieurs (par ex. affiner la connaissance des outils existant en Nord Pas de Calais – Picardie : Collectif régional entreprises et DD, APES...), d'Ambassadeurs expérimentés ou de chargés de mission du Cerdd.

• Modalités de la restructuration des modules

Le prestataire, avec l'appui de l'animateur du réseau, travaillera sur la base des modules développés et utilisés lors des phases précédentes du réseau Ambassadeurs.

Les faiblesses des modules ont été identifiées : trop statiques, trop de texte, trop peu de visuels percutants, trop de diaporama / pas assez d'autres supports (vidéo, photos, jeux pédagogiques...)... trop Nord-Pas-de-Calais (pas assez Picardie / Grande région).

Le prestataire se concentrera sur la restructuration et l'actualisation de 3 modules principaux :

- > Pourquoi le DD ?
- > Le DD au quotidien : se déplacer, consommer, habiter
- > Le DD dans les organisations

Ce travail se fera en étroite liaison avec l'animateur du réseau des Ambassadeurs et le pôle communication du Cerdd, et en s'appuyant notamment sur les contenus et messages développés par le Cerdd.

• Format des supports

Les supports de formation seront tous remis au Cerdd sous format ouvert : .doc, .ppt, .xls, .odt etc.

• Délivrance d'attestations de formation

Le prestataire devra délivrer aux participants des attestations de présence en formation. Il est donc impératif qu'il dispose d'un numéro d'organisme de formation, dûment enregistré et en cours de validité.

3.2 CALENDRIER DE LA PRESTATION

- Mai : du 26 avril au 18 mai : refonte des modules, préparation des formations
- 20 et 27 mai : session de formation n°1
- du 1^{er} juin au 10 novembre : intégration des enseignements de la session n°1 et préparation de la session n°2
- 18 et 25 novembre : session de formation n°2

Il est à noter que, si une session supplémentaire devait être organisée, elle aurait lieu les 22 et 29 septembre 2016.

3.3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Le comité de pilotage de la mission de formation est constitué de :

Cerdd, Conseil Régional (Directions de l'Environnement DENV - et du Développement durable, de la Prospective et de l'Évaluation - D2DPE), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Délégation Régionale de l'ADEME, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES), Espaces Naturels Régionaux (ENRx), CCI Grand Lille, Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE), Métropole Européenne de Lille (MEL).

Le prestataire doit prévoir 1 seule réunion de comité de pilotage.

3.4 DÉLAIS

La mission démarrera début mai 2016 pour une finalisation le 15 décembre 2016. Les dates des sessions de formation sont déjà programmées.